



DEPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE DE
CHATUZANGE LE GOUBET

Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le 19/12/2024

ID : 026-212600886-20241216-DELIB2024_94B-BF



Publié sur le site internet le 19 décembre 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2024.94 Séance du 16 décembre 2024

Présidence de Monsieur Christian Gauthier
Maire de Chatuzange le Goubet

Le 16 décembre 2024 à 20h00, mesdames et messieurs les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 10 décembre 2024 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis en salle du conseil en mairie, sous la présidence de Monsieur Christian Gauthier, Maire de Chatuzange le Goubet. La séance débute à 20h00.

Etaient présents : M. Christian GAUTHIER, M. Claude VOSSEY, Mme Élise CLÉMENT, M. Pascal BERRANGER, M. Gilles GARNIER, M. Jean-Marc ANDRÉ, Mme Stevie BONNARD, Mme Florence DEGOUGE, M. Pierre MELESI, M. Jean-Michel SARZIER, M. Fabrice GAY, Mme Marina THON, M. Bertrand BECORPI, Mme Natacha TRUCHET-COMTE, Mme Coralie DAMAISIN-JAMONET, M. Jérôme CAMACHO, M. Lilian CHEYNEL Mme Audrey TRACOL, M. Christophe BEDOUAIN.

Ont donné pouvoir : Mme Céline LOPEZ à Mme Florence DEGOUGE, Mme Laurence THON à M. Claude VOSSEY, M. Christian RAMAT à M. Pascal BERRANGER, Mme Béatrice AMANDE-SÉGUINEAU à Mme Coralie DAMAISIN-JAMONET, Mme Nathalie ZAMMIT à M. Christian GAUTHIER, M. Eric SAULLE à M. Gilles GARNIER, Mme Mélanie PALCOUX à Mme Natacha TRUCHET-COMTE, Mme Stéphanie DESBAR à M. Lilian CHEYNEL.

Excusés : M. Roger-Pierre ROLLAND, Mme Caroline BILLION-REY.

Conseillers municipaux présents : 19

Mme Marina THON a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Vote du Budget Primitif 2025 – Budget principal de la Commune

Rapporteur : Claude VOSSEY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29 relatif aux attributions du Conseil Municipal, L2311-1 et suivants relatifs aux finances communales ;

Vu l'intérêt de voter le budget primitif dès la fin de l'exercice précédent afin de commencer le nouvel exercice avec des documents opérationnels ;

Vu la délibération 2024.77 du Conseil Municipal du 4 novembre 2024 relative à la présentation du rapport sur les orientations budgétaires 2025 ;

Considérant que le budget primitif 2025 de la Commune s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses :	4 815 849,00 €
Recettes :	4 815 849,00 €

Section d'investissement

Dépenses :	1 851 187,00 €
Recettes :	1 851 187,00 €

Soit un budget total de 6 667 036 €

Vu l'avis de la commission « Administration Générale et Finances » du 2 décembre 2024 ;

Entendu l'exposé de Monsieur le rapporteur,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **VOTE** le budget primitif 2025 de la Commune.

Ainsi fait et délibéré,
Les jours, mois et an susdits.

Certifié exécutoire compte tenu de,
La transmission en Préfecture le :
La publication le :

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



N° accusé de réception Préfecture : 026-212600886-20241216-DELIB2024_

Conseil Municipal du 16 décembre 2024



V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 19

Nombre de suffrages exprimés : 27

VOTES :

Pour : 27

Contre : 0

Abstentions : 0

ANNEXE DÉLIBÉRATION N°

2024 - 094

Date de convocation 16/12/2024

Présenté par Le Maire (1),

A, le 16/12/2024



Délibéré par l'assemblée le Conseil Municipal (2), réuni en session

A, le 16/12/2024

Les membres de l'assemblée délibérante le Conseil Municipal (2),(3).

AMANDE-SÉGUINEAU Béatrice	
ANDRÉ Jean-Marc	
BECORPI Bertrand	
BEDOUAIN Christophe	
BERRANGER Pascal	
BILLION-REY Caroline	
BONNARD Stevie	
CAMACHO Jérôme	
CHEYNEL Lilian	
CLÉMENT Élisé	
DAMASIN-JAMONET Coralie	
DEGOUGE Florence	
DESBAR Stéphanie	
GARNIER Gilles	
GAY Fabrice	
LOPEZ Céline	
MELESI Pierre	
PALCOUX Mélanie	
RAMAT Christian	
ROLLAND Roger-Pierre	

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

A

SARZIER Jean-Michel	
SAULLE Eric	
THON Laurence	
THON Marina	
TRACOL Audrey	
TRUCHET-COMTE Natacha	
VOSSEY Claude	
ZAMMIT-HELMER Nathalie	

Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 17/12/2024, et de la publication le 19/12/2024

A, le

Chatuzange le Goubet

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.